

Spécial budget 2020

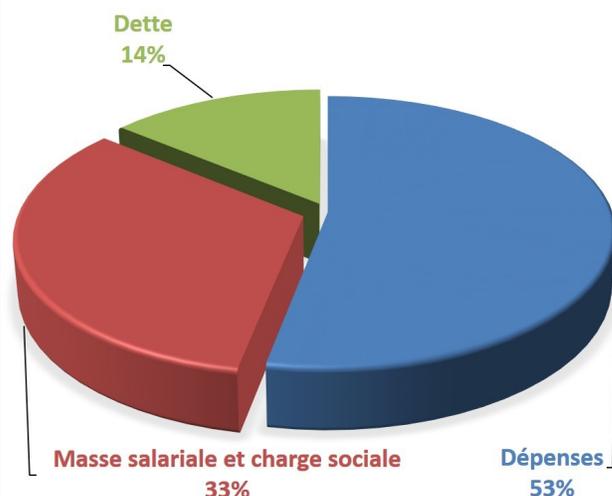
Informations sur le budget et sur le règlement déterminant les taux de taxes foncières et de compensations des services municipaux adoptés le 19 décembre 2019... Le nouveau rôle d'évaluation foncière triennal a été déposé en date du 13 septembre 2019 et s'applique aux comptes de taxes foncières 2020, 2021 et 2022. Le rôle est l'inventaire de toutes les propriétés d'un territoire, indiquant leur quantité, leurs caractéristiques et la valeur réelle ou juste valeur marchande. Afin de s'ajuster à la hausse des valeurs des propriétés en général, le taux de taxe foncière subit une légère baisse passant de 1.81 en 2019 à 1,72 pour 2020. Ainsi, le compte de taxes, pour une propriété moyenne, demeure sensiblement le même qu'en 2019 comme le démontre l'exemple ci-dessous. La taxe pour le service des ordures passe de 205\$ à 263\$

VARIATION DE L'EFFORT FISCAL			EXEMPLE DU FARDEAU FISCAL D'UNE PROPRIÉTÉ UNIFAMILIALE MOYENNE		
	2019	2020		2019	2020
Taxe foncière générale /100\$ d'évaluation	1.81	1.72	Évaluation moyenne	90 000 \$	90 000 \$
Services résidence			Taxe foncière générale	1 629 \$	1 548 \$
Eau	150 \$	150 \$	Taxe d'aqueduc et d'égout	245 \$	245 \$
Égout	95 \$	95 \$	Taxe d'ordures	205 \$	263 \$
Ordures	205 \$	263 \$	TOTAL	2 079 \$	2 056 \$

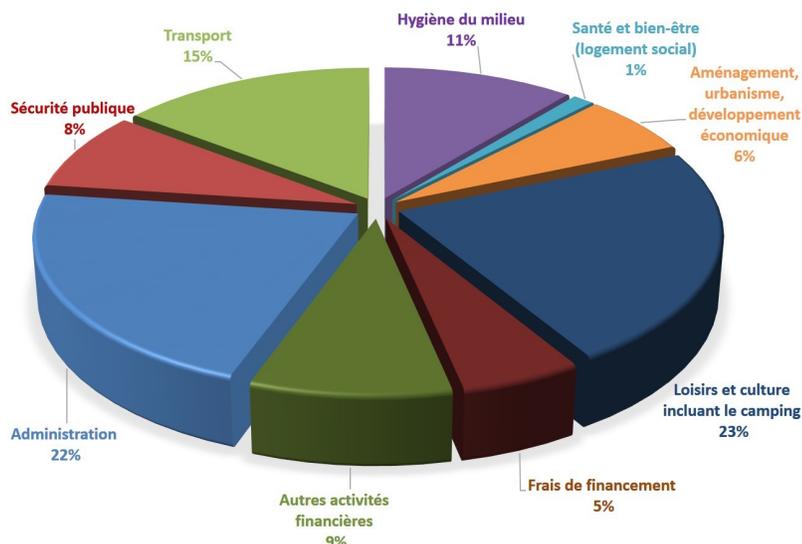
BUDGET 2020

REVENUS	DÉPENSES
Taxe sur la valeur foncière	Administration générale
Tarification pour services municipaux	Sécurité publique
Paiement tenant lieu de taxes	Transport
Autres services rendus incluant camping	Hygiène du milieu
Transferts, ententes de partage de frais	Santé et bien-être (logement social), tourisme
	Aménagement, urbanisme, développement économique
	Loisirs et culture incluant le camping
	Frais de financement
	Autres activités financières
TOTAL DES REVENUS	TOTAL DES DÉPENSES
2 075 610	2 075 610

DÉPENSES - SALAIRES - DETTE 2020



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



DOSSIER EAU POTABLE

Nouvelle imposition concernant le service d'aqueduc (réf. *Règlement d'emprunt 2019-132*)

Le règlement d'emprunt 2019-132 a été adopté pour pourvoir à une partie des dépenses du projet de mise aux normes de l'eau potable. Ainsi, pour une période de 30 ans, une taxe spéciale sera prélevée dans la proportion suivante: 20% sera réparti à l'ensemble de la population et 80% sera assumé par le secteur aqueduc.

Concrètement, pour 2020, cela signifie une hausse de 0,00835\$ par 100\$ d'évaluation pour l'ensemble des résidents et un montant de 43,22\$ par unité décrite dans le règlement 2019-132.

Par exemple, une résidence unifamiliale évaluée à 100 000\$ verra son compte de taxes imputé d'une somme de 51,57\$ pour l'année 2020.

Dossier transport des ordures

La municipalité porte à votre attention la taxe des ordures qui est passée de 205\$ à 263\$. Le biodigesteur est un bon moyen pour diminuer le nombre de levées pour les usagers. Il est simple et très peu coûteux; une grosse économie de sous peut être réalisée dans le transport des matières décomposables vers l'écocentre.

POUR INFO communiquer avec Mme Sarah Brisson, agente de développement
418-232-6244, poste 1232



Le saviez-vous...?



27 % de nos ordures sont constituées de matières organiques (fruits, légumes, restants de table...).



Chaque tonne d'ordures coûte 237 \$ aux citoyens de la MRC.



En détournant les matières organiques du site d'enfouissement, la population économiserait plusieurs centaines de milliers de dollars.

La solution... le biodigesteur

Orientations 2020-2021

Tel que le prévoit la loi, voici les orientations qui se dégagent du budget 2020-2021, ce dans l'optique toujours présente d'être transparent et que la municipalité est au service de l'ensemble des citoyennes et citoyens des Bergeronnes.

Donc, afin de poursuivre et conserver notre communauté en santé, nous devons investir continuellement temps, efforts et argent, autant dans nos infrastructures que dans nos politiques et nos services aux citoyens. En ce sens, les projets suivants seront à travailler:

- ⇒ mise aux normes de l'eau potable et d'égout se poursuit en 2020. Ce projet est subventionné en grande partie par le programme gouvernemental sur la taxe d'essence
- ⇒ réfection de l'édifice municipal (réfection de la toiture et installation fenêtres)
- ⇒ finition du mur arrière de l'aréna
- ⇒ aménagement d'une voûte pour les archives municipales
- ⇒ continuité du projet de compostage et publicité sur le biodigesteur
- ⇒ continuité des négociations sur les revendications territoriales
- ⇒ réfection des sentiers du camping et entretien des installations
- ⇒ consultation citoyenne et développement intégré municipalité-camping
- ⇒ aménagement de la Véloroute des baleines dans le village et le long de la route 138